

## **Conseil scientifique**

### **Formation restreinte**

**Lundi 18 septembre 2017, 9 h-10 h 30**

**Présents :** Frédéric Audren, Dominique Cardon, Manlio Cinalli, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Florence Faucher, Martial Foucault, Pierre François, Émeric Henry, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Étienne Nouguez, Florian Oswald, Bruno Palier, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Nicolas Sauger, Jakob Vogel, Cornelia Woll.

**Absents ou excusés :** Olivier Borraz, Philippe Coulangeon, Élodie Druetz Séverine Dusollier, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Mathieu Fulla, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Marco Oberti, Xavier Ragot, Jean-Marc Robin, Dina Waked.

#### **Assistent à la réunion :**

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

---

#### **1/ Validation du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 4 juillet 2017**

Marc Lazar constate que ce compte rendu ne fait l'objet d'aucune remarque ou observation.

Le compte rendu du Conseil scientifique du 4 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

#### **2/ Présentation du nouvel intranet de Sciences Po**

Marc Lazar précise que ce point est reporté, en l'absence d'Hélène Kloeckner, responsable du projet intranet à la direction de la communication.

### **3/ Information sur l'affectation d'une chargée de recherche CNRS au CSO, Anne-Laure Beaussier**

Sophie Dubuisson-Quellier indique qu'Anne-Laure Beaussier rejoint le CSO à la suite de son recrutement par le CNRS en qualité de CR1.

Anne-Laure Beaussier a réalisé un master recherche à Sciences Po, Politiques et sociétés comparées, en 2007. Elle a soutenu en 2012 une thèse de science politique sur les politiques d'assurance maladie aux Etats-Unis, à Montpellier 1 sous la direction de William Genieys. De manière plus générale, les travaux d'Anne-Laure Beaussier portent sur les politiques de santé aux États-Unis, et en Europe sur la régulation des risques, toujours dans une optique comparatiste. Le dossier d'Anne-Laure Beaussier est déjà fortement internationalisé. *Research Associate* au King's College de Londres pendant 3 ans, elle a travaillé sur des projets en contextes internationaux, notamment un projet franco-allemand (ORA). Elle a également travaillé sur des ANR dans un contexte national. Son dossier de publication est déjà très fourni : un chapitre d'ouvrage (Elgar), une coordination de numéro de revue, une dizaine d'articles dans des revues à comité de lecture, dont la moitié en anglais. Elle a de nombreuses expériences d'enseignement en France et également au King's College de Londres. Au CSO, elle contribuera à l'axe de recherche sur les transformations contemporaines de l'État et aux travaux sur la santé.

Christine Musselin précise que les modalités de recrutement au CNRS ne permettent pas d'introduire un avis du Conseil scientifique de Sciences Po préalablement à l'arrivée dans une UMR Sciences Po-CNRS. Le conseil scientifique est néanmoins informé, d'où ce point à l'ordre du jour.

### **4/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un *assistant professor en tenure track* en science politique, profil « *Global studies* »**

Alain Dieckhoff indique qu'il s'agit d'un poste d'*assistant professor avec tenure track* en science politique, profil relations internationales. L'intitulé était « Enjeux globaux et sécurité humaine ». 46 candidatures ont été reçues. Environ les deux tiers provenaient d'étrangers ou de Français enseignant ou résidant à l'étranger. Après examen des dossiers, quatre personnes ont été retenues pour l'audition. Une personne ayant renoncé à se présenter à l'audition, ce sont donc trois candidats qui ont été auditionnés. En première position, a été retenue Carola Betzold, actuellement *Lecturer* à l'université de Göttingen.

Ses recherches portent sur l'environnement, la gouvernance mondiale et les négociations internationales autour du climat. Son dossier de publication est conséquent : un ouvrage chez Palgrave, divers articles dans des revues à comité de lecture, dont *Regional environmental change, Renewable and Sustainable Energy Reviews, Climatic Change, International Negotiation, Politics, Environmental Communication*, et également divers chapitres dans des ouvrages collectifs. Son projet de recherche concerne plus spécifiquement la question de l'adaptation financière au changement climatique. Ses travaux s'inscrivent à la fois dans une dimension internationaliste et dans une perspective interdisciplinaire, en particulier avec les études de développement et la géographie humaine.

Elle a obtenu un master à l'université de Cambridge et une thèse à l'ETH de Zurich ; elle a ensuite été postdoctorante à l'université de Göteborg puis à l'université d'Anvers.

Son expérience d'enseignement est très diversifiée, avec des cours de science politique généralistes et des cours plus strictement liés à sa spécialité.

Le classement qui a été réalisé a placé Guillaume Lachenal en deuxième position et Viviane Dittrich en troisième position.

Alain Dieckhoff indique que Guillaume Lachenal est maître de conférences des universités ; il travaille surtout sur les questions de globalisation, essentiellement la globalisation par les acteurs sur le terrain, en particulier l'Afrique de l'Ouest.

Viviane Dittrich s'intéresse aux questions de justice internationale, et plus spécifiquement au tribunal international pour la Yougoslavie ou au tribunal en Tanzanie pour le Rwanda.

Les membres du Conseil scientifique approuve à l'unanimité des présents le classement proposé.

## **5/ Avis sur le soutien de Sciences Po à la candidature à l'ERC de David Do Paço, post-doctorant au CHSP**

Paul-André Rosental indique qu'il s'agit de rendre un avis sur le projet ERC junior de David Do Paço, chercheur post-doctorant à Sciences Po en histoire moderne. Ce projet se situe au croisement d'au moins trois grands domaines historiographiques : l'histoire des empires, l'histoire urbaine et l'histoire des nations. L'idée du projet est de prendre la ville de Trieste comme pivot pour une analyse plus générale qui concerne toute l'Europe à l'époque moderne, articulant l'histoire de la Méditerranée, de l'Europe centrale et l'histoire des Balkans, et d'étudier ce que David Do Paço appelle la « superdiversité » des groupes de populations présents dans cette ville. Il s'agit d'articuler une histoire urbaine, locale, une histoire de groupes minoritaires avec une histoire géopolitique à l'échelle d'une grande partie de l'Europe. Ce projet s'insère parfaitement dans ce que le Centre d'histoire souhaite développer, l'histoire transnationale qui prend une forme très différente à l'époque moderne. Le projet de David Do Paço rejoint les problématiques du séminaire animé par Jakob Vogel sur l'histoire transnationale de l'Europe.

Christine Musselin souhaite préciser la raison pour laquelle ce projet vient en discussion en Conseil scientifique. Il s'agit de rendre un avis sur un projet d'ERC, qui permettrait à Sciences Po de recruter David Do Paço comme Elie Hallévy *fellow*. David Do Paço, actuellement post-doctorant au CHSP, bénéficie du soutien du centre d'histoire et de la MAPS pour déposer son projet. S'il obtient cette ERC, Sciences Po s'engage à le recruter pour une durée de cinq ans.

Marc Lazar ajoute un point à la présentation de Paul-André Rosental en tant que directeur du Centre. David Do Paço travaille sur les XVIIIe et XIXe siècles, et s'inscrit en cela dans une évolution des recherches au CHSP depuis plusieurs années, à savoir ne plus se limiter au XXe ou au XXIe siècle. En l'absence de Stéphane Van Damme, moderniste actuellement à l'Institut universitaire européen, le CHSP recrute sur ce poste des postdoctorants qui travaillent sur l'histoire moderne, apportant ainsi des éléments de longue durée sur les réflexions des contemporanéistes.

Les membres du Conseil scientifique rendent un avis favorable à l'unanimité des présents sur la candidature à l'ERC de David Do Paço.

## 6/ Présentation des modifications apportées aux dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants de la FNSP

Christine Musselin rappelle que ce texte a été soumis au bureau scientifique en décembre 2015, puis présenté et approuvé par le Conseil d'administration de la FNSP en février 2016, mais que la direction scientifique fait évoluer afin d'améliorer les procédures.

- Annexe 1, page 9 en réponse à une demande des membres de la commission des chercheurs, il est demandé aux chercheurs d'ajouter leur CV dans le dossier d'évaluation.
- Annexe 1, page 10, la signification des lettres attribuées lors des évaluations est modifiée : le A devient exceptionnel, le B très satisfaisant, le C satisfaisant et le D non satisfaisant.
- Annexe 1, page 14, a été ajoutée l'incitation à déposer les publications dans Spire (références et texte intégral).
- Annexe 2, page 17, en cohérence avec les ajustements mis en pratique depuis 2 ans en accord avec la DES et les directeurs de département, un système de régularisation annuel a été mis en place et est donc précisé ici.
- Annexe 3, page 19, introduction d'une deuxième campagne de congé sabbatique universitaire par an, afin d'être plus en phase avec les différentes procédures qui permettent d'obtenir des séjours dans les universités étrangères et de pouvoir adapter les calendriers.
- Annexe 4 : toutes les références à une charte de la tenure ont été retirées, cette charte n'ayant jamais été produite.
- Annexe 4, page 24, a été ajoutée l'entretien annuel pendant la deuxième partie de la tenure, qui fait l'objet d'un compte rendu écrit transmis à la DRH et à la DS.
- Annexe 4, page 36, ont été modifiés les critères de tenure en sociologie, adoptés au CS du 25 mai 2017.
- Annexe 5, page 44, ont été ajoutés les critères de promotion, adoptés au CS du 25 mai 2017.
- Annexe 6 : les changements de statut évoluent, de manière à tenir compte des évolutions de l'ensemble du dispositif de progression des carrières : un CR FNSP ne peut demander un changement de statut pour devenir *Assistant professor*. En revanche, un CR FNSP qui a soutenu son HDR et a bénéficié de la prime d'incitation à l'enseignement pendant trois ans peut demander un changement de statut assorti d'une promotion pour devenir *Associate professor*. Dans ce cas, la procédure suivie est la même que celle de la *tenure track*. Des précisions sont également apportées pour le passage de DR FNSP à *Associate professor*.

Christine Musselin rappelle aux directeurs de département qu'ils doivent travailler aux critères permettant de préciser de quelle façon on passe d'*Associate Professor* à *Full Professor* et de déterminer ce que l'on entend, discipline par discipline, par un parcours remarquable justifiant de passer *Full professor*.

- Annexe 8 : il est proposé de faire évoluer le nombre de renouvellement de l'éméritat, de manière à aligner les dispositions applicables aux FNSP, aux CNRS et aux MESR. Un seul renouvellement serait désormais possible, mais sans effet rétroactif. Cette disposition ne s'appliquerait donc qu'aux personnes qui partiront à la retraite à compter de ce jour.

Alain Dieckhoff, à propos de ce dernier point, souligne que des disparités demeurent, dans la mesure où un chercheur CNRS est dans l'obligation de partir à la retraite à 65 ans, tandis qu'un chercheur FNSP peut aller jusqu'à 70 ans.

Christine Musselin confirme cette différence, mais souligne que l'institution n'est pas en mesure de modifier l'âge de départ à la retraite.

Florence Faucher souhaite revenir sur la question des promotions et sur le découpage entre *Associate* et *Full Professor*. Elle évoque le cas d'*Associate professors* actuels qui dans certains cas ont des anciennetés de dix à quinze ans à la FNSP et se trouvent dans une situation où leur promotion à *Full Professor* est retardée puisque les règles ont changé. Par comparaison, une personne après quatre ans de thèse par exemple peut devenir *Full Professor* par le système public avec moins de publications et moins d'ancienneté.

Christine Musselin revient sur les différences entre les disciplines : il n'y a en effet que dans les disciplines à agrégation, donc en droit, en science politique et en économie, que l'on peut devenir professeur des universités à une trentaine d'années en passant l'agrégation. Pour l'histoire et la sociologie, il faut au préalable avoir fait une habilitation à diriger des recherches. C'est en moyenne largement au-dessus de quarante ans qu'il est possible d'arriver à la promotion de professeur ou chercheur de rang A. De facto, même dans le système public, il y a déjà de grandes différences dans la situation des personnels. Par ailleurs, quand on passe l'agrégation, on passe professeur deuxième classe, ce qui est l'équivalent d'*Associate Professor* à Sciences Po. On ne passe pas *Full Professor* quand on passe l'agrégation.

Par ailleurs, Christine Musselin rappelle qu'il y a encore parmi les permanents des *Associate professors* recrutés sur ce statut ou qui le sont devenus par convergence, alors que l'on considérerait qu'un *Associate professor* était l'équivalent d'un maître de conférences. La tenure n'avait pas à ce moment-là l'importance qu'on lui a conféré depuis les dernières évolutions en 2015. Celles-ci ont permis de calquer le système de tenure à Sciences Po sur le système international, sans abandonner la compatibilité avec le mode de gestion des carrières dans le système français. Ceci a permis de justifier auprès du MESR que les chercheurs-enseignants et les chercheurs FNSP soient considérés comme assimilés aux maîtres de conférences et professeurs des universités, et qu'ils puissent siéger dans les commissions du CNRS et au CNU ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce système permet de faire des équivalences claires : *Assistant professor* est l'équivalent de maître de conférences, *Associate professor* est l'équivalent de professeur deuxième classe et *Full professor* est l'équivalent de première classe et classe exceptionnelle. Il y a sans doute encore un travail à faire pour revoir précisément les critères. Il est en outre exact que cela a eu pour conséquence de considérer comme des rang B certains *Associate professors*, qui dans tous les cas doivent obtenir leur HDR pour passer rang A.

Deux demandes de promotion de ce type seront traitées dans les semaines à venir : il s'agit de chargés de recherche FNSP qui ont changé de statut à un moment où le rang d'*Associate professor* n'était pas clairement défini.

Cornelia Woll souhaite que soit précisée la règle qui consiste à faire sortir des membres du Conseil scientifique lorsque l'on vote sur des demandes de promotion.

Christine Musselin indique que, pour les professeurs des universités, la promotion se fait au sein d'un même corps : tous les professeurs des universités, qu'ils soient deuxième classe, première classe ou classe exceptionnelle, prennent part aux votes. En revanche, certains *Associate professors* doivent sortir, puisque certains d'entre eux sont de rang B ;

mais à l'avenir, la communauté académique de Sciences Po ne comptera plus que des *Associate professors* de rang A.

Cornelia Woll souhaite que soit précisée la règle qui permet d'indiquer si un *Associate professor* est de rang B ou de rang A.

Christine Musselin indique que, soit il s'agit d'un recrutement, à un moment où l'on considèrerait qu'*Associate professor* équivalait à maître de conférences sans HDR, soit il s'agit d'un changement de statut (convergence), avec un passage de chargé de recherche FNSP à *Associate professor* sans HDR.

Cornelia Woll évoque le cas de collègues qui voient les critères de promotion évoluer avec un impact direct sur leur carrière, en particulier les critères de promotion définis par les disciplines au sein des départements.

Christine Musselin indique que les travaux des départements ont justement eu pour objectif de préciser et de faire progresser les critères, de manière à aligner les procédures quand les situations sont similaires : ainsi, lorsqu'un chercheur est de rang B et obtient son HDR, il est logique qu'il demande une promotion au rang A. Il n'y a pas d'exception à cette progression dans la carrière ; faire une exception serait en outre défavorable aux personnes concernées.

En l'absence de question et remarque complémentaires, Marc Lazar considère que la nouvelle version des Dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants de la FNSP est adoptée et entre donc en vigueur.

## 7/ Questions diverses

Marc Lazar constate l'absence de questions diverses.

## 13/ Avis sur la candidature à l'éméritat de Alfred Grosser (renouvellement)

Frédéric Ramel présente la demande de renouvellement à l'éméritat d'Alfred Grosser. Ce renouvellement est demandé pour deux raisons. Alfred Grosser poursuit une activité éditoriale : il vient cette année de publier un ouvrage en allemand. Par ailleurs, il contribue au rayonnement de l'institution à travers une série de conférences et d'articles qu'il publie très régulièrement dans la presse et il participe au débat public en France et en Allemagne.

Marc Lazar rappelle que la mesure sur l'éméritat proposée et adoptée précédemment n'a pas de caractère rétroactif.

Bruno Palier, indépendamment du dossier d'Alfred Grosser, souhaiterait évoquer la question de l'occupation des locaux par les émérites.

Frédéric Ramel évoque les conséquences en matière d'accès aux ressources numériques des collègues qui quittent l'établissement.

Christine Musselin précise la règle actuelle en matière de bureau : ce sont les unités de recherche qui doivent gérer ces situations au cas par cas, mais d'une manière générale, la règle est de proposer aux émérites de disposer d'un bureau partagé dans lequel ils peuvent avoir un poste de travail attribué de manière nominative. Il ne peut y avoir de bureau individuel pour un émérite dans une unité de recherche. Concernant la messagerie électronique, il serait souhaitable de la conserver, et ce au-delà de l'éméritat.

Les membres du Conseil scientifique adoptent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés le renouvellement de l'éméritat d'Alfred Grosser.

## **10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Anna Durnova**

Frédéric Ramel indique qu'Anna Durnova est une collègue tchèque actuellement *Assistant Professor* à l'université de Vienne, *visiting scholar* à Yale. Spécialiste des politiques publiques, elle défend une posture critique contre la rationalité des politiques publiques, en intégrant les émotions dans la prise de décision publique.

Son projet de HDR, dont le garant est Patrick Le Galès et dont elle a fourni un plan très avancé, s'intéresse à une controverse dans le secteur de la santé : la désinfection des mains à l'hôpital à la fin du XIXème siècle. Eu égard à la nouvelle procédure mise en place, ce dossier a également été expertisé et validé par les autres disciplines de l'École doctorale.

Les membres du Conseil scientifique adoptent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation d'Anna Durnova à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

## **11/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur des universités en économie, profil « Macroéconomie monétaire »**

Guillaume Plantin indique que le département d'Économie a publié ce printemps un poste de professeur des universités en macroéconomie monétaire. Une seule candidature étrangère a été reçue, celle de Mirko Wiederholt, actuellement professeur de macroéconomie à la Goethe University de Frankfurt.

Le rapport externe qui figure dans le dossier ainsi que d'autres lettres reçues soulignent à quel point Sciences Po a de la chance de susciter l'intérêt de Mirko Wiederholt. C'est un des meilleurs macroéconomistes de sa classe d'âge en Europe.

Son profil est très intéressant. Il a assez peu de contributions, mais chacune d'entre elles a eu beaucoup d'impact et d'influence, suscité beaucoup de recherches, notamment ses recherches sur l'inattention rationnelle. Cette théorie économique étudie le degré optimal d'ignorance qu'un agent doit avoir lorsqu'il y a des coûts cognitifs à traiter l'information, même si elle est gratuite. Mirko Wiederholt a été le premier à souligner l'importance de cette théorie pour la transmission de la politique monétaire et la rigidité des prix, quand il s'agit d'expliquer pourquoi les prix s'ajustent plus lentement que ce à quoi on pourrait s'attendre. Ses recherches actuelles sont un peu plus appliquées, mais toujours en économie monétaire et relatives aux anticipations d'inflation des agents.

Marc Lazar évoque un problème en histoire sur un poste spécialisé sur l'Asie. Malgré les explications fournies par le pôle académique de la DRH, deux candidats étrangers ont renoncé à déposer leur dossier, en raison de la complexité de l'application Galaxie du MESR. Il conseille donc au département d'économie de veiller à ce que le candidat dispose de tout le soutien nécessaire pour déposer son dossier sur Galaxie.

Florence Faucher évoque une situation similaire lors d'un recrutement récent en science politique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Mirko Wiederholt de candidater au poste de professeur des universités en macroéconomie monétaire.

## **12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Paul Schor**

Paul-André Rosental indique que Paul Schor est maître de conférences à l'université de Paris Diderot. Il est spécialiste des politiques de lutte contre les inégalités aux États-Unis dans une période qui s'étend de la fin de la guerre de sécession jusqu'au *New Deal* et au début de la Deuxième Guerre mondiale.

Il travaille sur les entrelacs entre les inégalités sociales, régionales, la question des classes rurales pauvres, les inégalités liées à la nationalité avec un fort intérêt pour l'étude de l'immigration et les inégalités liées aux classifications raciales sur lesquelles il a notamment publié un article dans *American Economic Review*. Il participe à plusieurs groupes et projets de recherche.

Paul Schor présente un projet qui porte sur les interactions entre les classifications des ciblage par segment marketing des entreprises et les politiques publiques américaines (celles de l'État fédéral et des États), et éventuellement les politiques locales. Il étudie l'articulation et les incohérences entre ces trois échelles d'actions publiques et l'interaction entre ces dynamiques privées et publiques qui ont délibérément façonné les comportements de consommation de groupes considérés comme étant à intégrer dans la nation américaine. Le projet présenté aujourd'hui est en fait l'extension du livre tiré de sa thèse qui portait sur le recensement, devenu un classique de l'histoire américaine.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Paul Schor à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

## **12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Henri Bergeron (renouvellement)**

Sophie Dubuisson-Quellier indique qu'il s'agit d'une demande de réinscription, pour une HDR dont la soutenance est prévue pour le mois de décembre 2017.

Chercheur au CSO, spécialiste des politiques de santé, Henri Bergeron travaille à la croisée de la sociologie des organisations et de la sociologie de l'action publique. Il exerce également de très nombreuses responsabilités à Sciences Po : responsable du master GRH, responsable scientifique de la chaire santé, responsable d'un panel d'évaluation ERC. Il est en outre extrêmement investi dans l'enseignement à Sciences Po.

L'HDR qu'il propose, dont le garant est Patrick Le Galès, ambitionne de revisiter la notion classique d'entrepreneur institutionnel et de proposer une critique serrée d'un certain nombre de notions clés fortement ancrées dans le milieu institutionnel.

Marc Lazar ajoute que c'est en raison de ses multiples responsabilités administratives et scientifiques, et de ses enseignements, qu'Henri Bergeron n'a pas pu soutenir son HDR dans le temps initialement imparti, d'où la demande ici examinée de renouvellement.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation d'Henri Bergeron de renouveler sa demande d'habilitation à diriger des recherches.

---